

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
28 juin 2018

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2018
(M. Jean-Jacques Campan et Mme Claude Debon ne prennent pas part au vote)

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 16 MAI 2018	5
V- PATRIMOINE	5
Approbation du plan prévisionnel de financement des travaux de la seconde opération de restauration de l'église Saint-Jean Baptiste.....	5
VI- DEVELOPPEMENT DURABLE	8
Accord de principe au déploiement d'un service public de location de longue durée de vélos à assistance électrique porté par Île-de-France Mobilités.	8
Travaux de rénovation de la rue Achille Garnon – approbation de l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris.	11
VII- PROMOTION DU TERRITOIRE	14
Cession du droit au bail portant sur le local commercial situé 106 rue Houdan – approbation du cahier des charges.....	14
VIII-ADMINISTRATION GENERALE	19
Sceaux – Bourg-la-Reine Habitat – communication du rapport sur l'exercice 2017.....	19
IX- AFFAIRES SCOLAIRES	23
Carte scolaire – 2018-2019.....	23
X- PETITE ENFANCE	25
Adoption des nouveaux principes de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil petite enfance.....	25
XI- JEUNESSE	27
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	27

XII- RESSOURCES HUMAINES	29
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, police municipale et culturelle.....	29
Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale du centre de gestion de la petite couronne.....	30
Mise en œuvre du compte personnel de formation et du compte d’engagement citoyen.	31
XIII-FINANCES	34
Budget ville – exercice 2018 – approbation de la décision modificative n°1	34
XIV-QUESTIONS DIVERSES	36
XV-COMMUNICATION DU MAIRE	36
XVI-DECISIONS DU MAIRE	39
XVII-QUESTIONS ORALES	39
Question orale de M ^{me} Dominique DAUGERAS	39

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 06 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

Pauline SCHMIDT

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont absentes, excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Jean-Philippe Allardi, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault,
- ✓ Isabelle Drancy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet,
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent,
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix,
- ✓ Thierry Legros, absent,
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrivé à 21h,
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue-Lerouge,
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton,
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot,
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Catherine Arnould,
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, excusé, a donné pouvoir à Benjamin Lanier,
- ✓ Jean-Jacques Campan, excusé, a donné pouvoir à Dominique Daugeras,
- ✓ Claude Debon, excusée.

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 16 MAI 2018

M. le maire

Le premier point concerne l'approbation du procès-verbal du 16 mai 2018.

Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

V- PATRIMOINE

Approbation du plan prévisionnel de financement des travaux de la seconde opération de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste

M. le maire

En l'absence de Jean-Philippe Allardi, je rapporterai ce point.

La première opération de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste portant essentiellement sur le bas-côté Nord a démarré début 2015 et s'est achevée fin 2017.

Sceaux, le 28 juin 2018

Le coût total de cette première étape s'est élevé à 4 263 244 € TTC. Nous avons perçu une subvention du Département d'un montant de 343 000 €, de la Région d'un montant de 270 000 €, de la DRAC d'un montant de 550 000 € et de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 30 000 €.

Le financement s'est donc établi de la manière suivante :

- ✓ Dépenses totales : 4 263 244 € TTC
- ✓ Partenaires financiers : 1 193 289 €
- ✓ TVA à récupérer : 669 329 €
- ✓ Reste à charge pour la Ville : 2 400 625 € soit 56,30 % de la dépense

Dans la continuité de ces travaux, la seconde étape a été engagée. Elle a d'ailleurs été assez longue à définir, puisque les diagnostics du bas-côté sud ont fait apparaître des caractéristiques tout à fait différentes de celles du bas-côté nord, même si cette partie de l'église est en bien meilleur état. La finalisation de ces diagnostics et la procédure de lancement des appels d'offres a pris un peu de temps que nous avons mis à profit pour poursuivre les travaux qui ne nécessitaient pas d'échafaudage.

La seconde opération portera sur la restauration complète du bas-côté sud, clos et couvert, la restauration des intérieurs, la restauration de la façade extérieure occidentale, la restauration intérieure de la nef avec les aménagements extérieurs, la création de deux vitraux et la restauration des décors peints, ce qui constitue une nouveauté.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- ✓ de juin à décembre 2018 : travaux préparatoires de chauffage du bas-côté nord et du chœur ;
- ✓ de janvier 2019 à décembre 2019 : fermeture partielle de l'église pour travaux du bas-côté sud, l'église restant ouverte sur les deux tiers nord. Elle sera cependant complètement fermée en janvier et février 2019 pour procéder aux travaux de cloisonnement permettant d'assurer une ouverture partielle de mars à décembre 2019.
- ✓ de janvier 2020 à novembre 2020 : fermeture complète de l'église pour travaux de la façade ouest et de l'intérieur de l'édifice, puisque l'ensemble de la voûte sera entièrement nettoyé et les décors peints restaurés.
- ✓ décembre 2020 : fin des travaux et réouverture complète et définitive de l'église.

Il s'agit toutefois d'un calendrier prévisionnel et l'on ne peut jamais être trop précis. Il faut avoir en tête que l'église pourrait très bien ne pas rouvrir avant début 2021.

Il demeure toutefois une incertitude après la découverte de murs de la chapelle initiale datant du XIIe siècle et l'emplacement de tombes de nobles Scéens suite à une première campagne de fouilles diligentée par l'INRAP. Des fouilles complémentaires devraient être engagées sans trop d'impact sur la réalisation des travaux de cette seconde opération, puisqu'elles devraient avoir lieu en 2020 durant la fermeture complète de l'église. Cela étant, il ne faudrait pas que ces fouilles soient entreprises trop tardivement pour que l'on puisse terminer les travaux de chauffage.

Sceaux, le 28 juin 2018

Le coût total estimé de cette seconde opération s'établit à 5,5 millions d'euros, dont 383 000 € pour les travaux de chauffage et 330 000 € pour la restauration des décors peints. Il y a également une provision pour la mise en valeur des espaces extérieurs. Nous avons en effet lancé une consultation pour mener une étude sur l'aménagement du parvis. Vous vous souvenez qu'il y avait auparavant un petit jardin sur le côté nord. Il n'est probablement pas souhaitable de refaire des choses à l'identique, mais l'aménagement de ce parvis pourrait donner lieu à des choses intéressantes.

Les premières dépenses pour cette seconde opération de travaux ont été réalisées dès 2016 et sont lissées, prévisionnellement, sur six années budgétaires : 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Nos demandes de subventions ont été adressées à la DRAC et à la Région. Le Département examinera la demande de la Ville dans le cadre du prochain contrat départemental 2019–2021. Vous vous souvenez que le contrat en cours couvre les années 2016 à 2018 et concerne l'opération des Blagis et celle d'Albert 1^{er}. Nous mettrons dans cette nouvelle programmation de l'aide départementale une partie des coûts de restauration de l'église.

Le plan prévisionnel de financement de cette seconde opération est le suivant :

- ✓ Apport par les partenaires financiers à hauteur de 300 000 € de la Région, 756 000 € de la DRAC, ce qui nécessite encore quelques discussions, même s'il existe un accord général de subventionnement et 756 000 € du Département dans le cadre du contrat départemental.
- ✓ FCTVA d'un montant de 854 050 €
- ✓ Reste à charge de la Ville d'un montant de 2 843 950 €, soit 52 % de la dépense.

Cette délibération est à la fois destinée à faire le point sur ce chantier très important, mais également à appuyer les demandes de subventions auprès la DRAC, celle-ci demandant un plan de financement ainsi qu'un certain nombre de détails. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de délibérer ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Benjamin LANIER

La première partie de la rénovation a été spectaculaire. Je pense que l'on peut tous en convenir. Nous soutiendrons bien évidemment cette deuxième phase et ce calendrier.

Dominique DAUGERAS

Nous soutiendrons également ce beau projet. J'ai cependant une question. Pourquoi ne pas faire appel à des dons ? Je suis certaine que de nombreux Scéens accepteraient de contribuer à ce financement. Je sais qu'il y a eu un appel au don pour la réfection des vitraux. Si je me souviens bien, les dons ont atteint 150 000 €. On voit souvent des églises faire appel à des donations pour leurs travaux de rénovation et celles-ci sont d'ailleurs déductibles fiscalement.

M. le maire

M^{me} Daugeras, vous avez tout à fait raison. Un appel aux dons a été fait pour le grand vitrail. Le coût de rénovation était de 60 000 €. Les dons se sont élevés à 30 000 €. Cela correspond à l'apport de la Fondation du Patrimoine et de 123 donateurs. Ce sont les dons qui ont été récoltés pendant deux ans à l'occasion de cet appel. Passer par la Fondation du Patrimoine permet en effet d'avoir des avantages fiscaux. Nous allons essayer de relancer la même opération pour la rénovation des deux vitraux. Les montants restent limités, mais cela permet aux habitants qui le souhaitent de se sentir concernés.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je voulais juste dire qu'il est très difficile de collecter 27 000 €. Il y a en fait très peu de donateurs. Les Scéens se sont très peu mobilisés sur cette opération.

Dominique DAUGERAS

Effectivement, les Scéens se sont peu mobilisés, mais, parce qu'ils n'ont pas été informés.

M. le maire

M^{me} Daugeras, nous en avons parlé à au moins cinq reprises dans Sceaux Mag et la paroisse en a également parlé. Et ce sont les premiers concernés. Je compte sur vous pour distribuer le petit dépliant que nous avons réalisé à cette occasion. Je ne peux franchement pas faire plus.

Le montant exact des dons des particuliers était de 27 506 €. Et nous avons eu également une petite subvention de la Fondation du Patrimoine, soit un montant total de 30 000 €.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DEVELOPPEMENT DURABLE

Accord de principe au déploiement d'un service public de location de longue durée de vélos à assistance électrique porté par Île-de-France Mobilités

Patrice PATTEE

En application de l'article L1241-1 du code des transports qui demande aux communes d'autoriser l'autorité organisatrice des transports publics réguliers des personnes dans la région Île-de-France à organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine, d'auto partage et de location de bicyclettes, il nous est demandé ce soir de délibérer pour permettre aux

Scéens, en 2019, de louer auprès du délégataire que la Région désignera un vélo à assistance électrique pour une durée moyenne ou longue.

La Région, dans le cadre de son plan vélo, a lancé une consultation pour désigner un opérateur qui aura la charge de gérer une flotte de 10 000 vélos à assistance électrique pour un tarif dont le plafond a été fixé à 40 € par mois.

À priori, la location sera *a minima* de plusieurs mois. Nous n'avons pas davantage d'informations, les collectivités n'étant pas associées à cette opération, mais nous ne pouvons que nous féliciter de cette offre complémentaire pour les Scéens qui ont une réelle appétence pour le vélo.

M. le maire

Avant que vous n'interveniez, car j'imagine ce que vous allez dire, je voudrais ajouter qu'il ne s'agit pas d'associer la Ville à cette opération. Il s'agit d'appliquer le code des transports qui demande l'accord de l'établissement public territorial d'une part et de la commune concernée d'autre pour la mise en œuvre d'une offre publique de transport. Il n'y a donc pas d'engagement de la Ville et il s'agit d'une offre de location de longue durée et non de courte durée comme Vélib ! C'est un point important à souligner, surtout dans la période actuelle.

Dominique DAUGERAS

Vous dites qu'il n'y aura aucun frais à la charge de la commune, mais l'expérience prouve que ce genre de location peut se révéler déficitaire. En cas de déficit, est-ce qu'il n'y aura pas tout de même des frais à la charge de la commune ?

Christian LANCRENON

Quand on voit le gouffre financier de Vélib' et l'arrêt d'Autolib', il faut espérer que le plan financier de ce nouveau projet ait été bien étudié, parce que l'on a aucune idée du modèle économique envisagé. Certes, cela ne coûte rien la ville, mais cela coûte à la Région et par conséquent aux contribuables Scéens.

Et je trouve que 40 € par mois, ce n'est pas donné. Je sais que c'est un plafond maximum, mais je pense que seule une minorité s'en servira, mais pourquoi pas.

M. le maire

Pour répondre à M^{me} Daugeras, même s'il me semble avoir déjà répondu à cette question dans ma précédente intervention, nous ne sommes pas dans le cas de Vélib' où la commune adhère au syndicat organisateur du service. Nous ne participons aucunement à la gestion du système. Nous ne faisons que donner l'autorisation à la Région organisatrice des transports d'ouvrir ce service. Si elle l'ouvre, elle devra le gérer et en fixer les tarifs. Le conseil municipal de Sceaux ne délibérera

pas sur les tarifs. Je rappelle qu'il s'agit d'une location de longue durée. Les vélos ne seront pas à disposition dans la rue. Les locataires en seront responsables et les garderont chez eux. Cela fait partie de la panoplie que la Région Île-de-France souhaite ouvrir en matière de mobilité. Au-delà de la gestion des transports ferrés et des bus, la Région souhaite également s'occuper de l'ensemble de la mobilité et inciter la population à expérimenter et à utiliser de nouveaux modes de transport, et en l'occurrence le vélo à assistance électrique.

Christian Lancrenon n'a pas tort. 40 €, ce n'est pas donné d'autant que l'on peut acheter des vélos à assistance électrique à environ 600 €.

Patrice PATTEE

J'ignore tout des offres qui seront faites, mais un vélo à 600 € n'est pas un vélo très performant. Si l'on veut vraiment un vélo performant, il faut compter environ 2 000 €, soit l'équivalent de quatre ou cinq ans de location. Il peut donc être intéressant de louer un vélo plutôt que d'investir 2000 € dans son achat.

Dominique DAUGERAS

Ce sont des vélos en *free floating*, c'est-à-dire qu'on les trouve partout dans les rues et bloquant parfois les trottoirs.

Patrice PATTEE

M^{me} Daugeras, lorsque vous louez une voiture ou un vélo, vous êtes responsable de ce véhicule pendant toute la durée de la location. Vous n'allez pas l'abandonner sur la voie publique parce qu'en cas de vol, vous devrez le rembourser. Les gens qui loueront ces vélos devront s'assurer de pouvoir le stationner dans un lieu sécurisé, parce qu'ils en seront intégralement responsables. Cela n'a donc strictement rien à voir avec le *free floating*.

Dominique DAUGERAS

On voit pourtant des Vélib' traîner sur les trottoirs. Si les gens sont responsables, pourquoi les laissent-ils au milieu des trottoirs ?

M. le maire

Nous passons au vote sur cet accord de principe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne

Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 2 abstentions (Jean-Jacques Campan, Dominique Daugeras).

Travaux de rénovation de la rue Achille Garnon – approbation de l’avenant à la convention de maîtrise d’ouvrage unique avec le territoire Vallée Sud-Grand Paris

Patrice PATTEE

Les travaux de la rue Achille Garnon sont des travaux longs et complexes. Par délibération du 5 octobre 2017, le conseil municipal a confié la maîtrise d’ouvrage à Vallée Sud-Grand Paris pour l’intégralité des travaux de réaménagement de la voirie, y compris les travaux relevant de la responsabilité de la Ville.

Ces travaux s’achèvent, mais il est apparu au travers des discussions avec les riverains qu’il était souhaitable d’aménager un plateau surélevé au carrefour formé par l’avenue Carnot et la rue Achille Garnon, solution de loin préférable aux gendarmes couchés qui équipaient précédemment la rue Achille Carnot et que nous aurions dû remettre en place. Cette solution s’avère toutefois un peu plus onéreuse.

Nous vous invitons donc ce soir à délibérer sur le nouveau montant de la contribution de la ville de Sceaux aux travaux réalisés par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris, étant entendu que les plateaux surélevés constituent des travaux de mise qualité de la rue entièrement à la charge de la Ville. Ces travaux supplémentaires sont estimés à 38 370 € HT.

Christian LANCRENON

Les 38 000 € se rapportent-ils uniquement aux plateaux surélevés ?

Patrice PATTEE

C’est le delta.

Christian LANCRENON

D’accord. Il y a une petite faute dans la note de présentation, puisque le montant total des travaux s’élève à 551 117,56 € et non pas à 551 177,56 €.

Il s’agit de sommes considérables. On sait que les travaux de voirie coûtent cher, mais il me semble étonnant que l’on n’ait pas pensé dès le départ à ce genre d’équipements primordiaux pour la sécurité. Je ne peux pas imaginer que les riverains n’aient pas demandé de ralentisseurs dans cette

rue. Les budgets semblent dans un premier temps raisonnables, mais on y ajoute des compléments ici et là, ce qui alourdit le montant final. Je m'étonne que l'on n'y ait pas pensé plus tôt.

Dominique DAUGERAS

Nous avons la même réaction. Nous avons trouvé que ces travaux supplémentaires étaient chers. On constate par ailleurs que l'on démolit des équipements déjà installés pour les remplacer par d'autres équipements encore plus chers. Cela augmente les coûts de façon un peu lourde.

De même, vous prévoyez d'installer des bordures et des caniveaux neufs en granit. Est-ce que cela correspond aux travaux effectués rue Eugène Maison où l'on peut voir que les arbres ont été entourés d'espèces de murailles de granit qui sont dangereuses et pas très belles ?

Autre question : est-ce que les travaux seront effectués rapidement ? Les travaux traînent en effet souvent en longueur. Souvent, on ne voit personne sur le chantier, des rues sont fermées à la circulation ou sont difficiles d'accès pour les piétons, sans parler des vélos. Est-il possible de demander d'accélérer les travaux ?

M. le maire

Premièrement, il y avait des ralentisseurs dans cette rue, mais il a fallu les démolir pour réaliser l'enfouissement de l'assainissement. Il s'agissait d'équipements qui sont solidaires de la chaussée. Il n'était pas possible de les déposer, puis de les reposer, ces équipements étant imbriqués dans la voirie elle-même.

Deuxièmement, nous avons considéré avec les riverains qu'il était plus intéressant pour l'avenir et sur un plan esthétique d'opter pour des plateaux surélevés. Ils contribuent au ralentissement, mais ils permettent aussi le passage de poussettes ou de caddies sur le trottoir. Nous l'avons déjà fait à de nombreux endroits à Sceaux et nous avons considéré que cela était plus intéressant. Ce n'était pas prévu dès le départ, mais c'est ainsi. Cela peut paraître très cher, mais au regard du prix global de la rénovation de cette voie, cela reste raisonnable.

S'agissant de la durée des travaux, je suis d'accord avec vous, mais je vous rappelle que la Ville n'a pas la maîtrise d'ouvrage. C'est le Territoire qui en a la charge. Nous n'avons pas choisi l'entreprise qui intervient sur la voirie et nous n'avons donc rien à lui imposer. Si nous délibérons ce soir, c'est pour intégrer ces coûts supplémentaires à la convention sur laquelle nous avons déjà délibéré. Nous devons en effet rembourser une partie du montant de ces travaux au Territoire, car nous avons souhaité, à l'occasion des travaux d'enfouissement de l'assainissement, que l'on ne procède pas uniquement à une réparation de la voirie, mais à son réaménagement complet, d'autant plus qu'il y avait eu des travaux d'enfouissement des réseaux. C'est quelque chose de logique et qui témoigne d'ailleurs d'une bonne collaboration avec le Territoire. Après l'enfouissement des réseaux, nous aurions pu choisir de refaire la rue nous-mêmes avant qu'elle ne soit creusée à

nouveau pour permettre l'enfouissement de l'assainissement. La complexité vient de la multiplicité des intervenants. L'enfouissement des réseaux est en effet géré par le SIPPAREC et l'assainissement par le Territoire. Nous passons déjà beaucoup de temps à gérer tout cela. Il est vrai que c'est un peu long, mais une fois que cela sera fait, ce délai sera oublié. C'est ainsi. C'est le monde actuel qui est à la fois trop rapide et trop lent. Et si vous estimez qu'il n'y a personne sur le chantier, écrivez à M. Berger qui est le président du Territoire et dites-lui que l'entreprise qu'il a choisi ne travaille pas bien. C'est partout ainsi de toute façon.

S'agissant des bordures de la rue Eugène Maison, elles sont surélevées, parce que la plupart des automobilistes semblent ne pas avoir une conscience exacte de l'emprise de leur véhicule. Que voulez-vous que je vous dise ? Les gens ont des voitures de plus en plus grosses, mais ne savent pas toujours les conduire. Nous mettons en place ces bordures pour éviter le stationnement sur l'entourage des arbres. C'est le cas par exemple avenue de la République. Nous allons devoir tout refaire, parce que tout est abimé, les arbres en premier lieu. Rue de Fontenay, l'entourage des arbres était en bois. Il a fallu mettre des rochers actuels pour éviter que les voitures se garent dessus. C'est le comportement d'un certain nombre de nos concitoyens. C'est ainsi. Nous luttons contre ce comportement comme nous le pouvons, et nous protégeons nos arbres.

Dominique DAUGERAS

C'est la première fois que je vois des espèces de parapets en granit autour des arbres. C'est affreux. Partout ailleurs, on voit des plaques qui recouvrent la base des arbres et ceux-ci n'ont pas l'air de particulièrement souffrir. Il y a peut-être des voitures qui touchent un peu les arbres, mais ce n'est pas très méchant.

M. le maire

Chère Madame, un exemple de plus. Nous avons complètement rénové la rue des Pépinières, que connaît bien M. Lanier. Nous avons refait les plantations, nous avons planté des arbres et nous avons installé une protection en bois sur les fosses d'arbres. C'est très propre. La rue n'était pas finie depuis trois jours que toutes les voitures stationnaient à cheval sur ce trottoir. Il a fallu mettre des plots et des barrières pour empêcher le stationnement des voitures. Et depuis, tout va bien.

C'est d'ailleurs assez amusant, parce que la rue des Pépinières étant également en partie sur Fontenay, les gens s'étonnaient que la rue n'ait pas été entièrement rénovée. Fontenay a fini quelques mois plus tard par faire les mêmes travaux sur la partie de la rue relevant de sa responsabilité.

On a quelque chose qui est analogue au bout de la rue des Aulnes. Je m'en souviens, car j'étais déjà maire à l'époque. Nous avons dû installer deux rangées de pavés pour éviter que les voitures ne viennent se garer sur l'espace vert. Il n'y a donc pas que la rue Eugène Maison. Il y a beaucoup

d'autres endroits de Sceaux qui sont aménagés ainsi et cela existe également dans beaucoup d'autres communes, à Arcueil, à Cachan, à Bourg-la-Reine.

Benjamin LANIER

Pour aller dans le sens des propos de M. le maire, depuis la rénovation de la rue des Pépinières, il y a déjà eu deux arbres qui ont été déracinés par des camionnettes de livraison. Et pourtant, c'était tout beau tout propre.

M. le maire

Je pense que tout a été dit.

Nous passons au vote sur cet avenant à la convention que nous avons votée le 5 octobre 2017.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 2 voix contre (Jean-Jacques Campan, Dominique Daugeras).

VII- PROMOTION DU TERRITOIRE

Cession du droit au bail portant sur le local commercial situé 106 rue Houdan – approbation du cahier des charges

M. le maire

C'est la première fois que nous prenons ce genre de délibération. Tant mieux d'ailleurs, puisque cela ne correspond pas vraiment à ce que nous souhaitons faire, mais il faut de temps en temps protéger nos commerces et prendre des mesures. Il s'agit de la cession du droit au bail portant sur le local commercial situé 106 rue Houdan avec l'approbation du cahier des charges.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Dans le cadre de la politique en faveur du commerce et de l'artisanat sur le territoire, la Ville a institué en juin 2007 le droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux artisanaux et les baux commerciaux. Nous étions alors l'une des premières villes de France, après Paris et Lyon, à l'instituer.

Il s'agit aujourd'hui du droit au bail portant sur le local commercial situé au 106 rue Houdan, dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et du droit de préemption sur les fonds de commerce.

Le droit au bail portant sur cette adresse ayant fait l'objet d'une déclaration de cession pour une activité de vente de cigarettes électroniques et activités connexes, le maire a exercé le droit de préemption de la Ville après avoir recueilli l'avis du service des Domaines quant à la valeur de celui-ci au prix de 62 000 €.

Cette activité serait trop spécialisée et ne rentrerait pas dans les activités de nature à préserver l'attractivité du centre-ville. Deux boutiques de vente de cigarettes électroniques situées à Bourg-la-Reine ont en effet fermé en un an, entraînant ainsi une certaine paupérisation du centre-ville.

Selon les dispositions de l'article R214-11 du code de l'urbanisme, un cahier des charges de rétrocession est approuvé par délibération du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le cahier des charges ci-annexé définissant les activités pour lesquelles le bail sera rétrocédé et d'autoriser le maire à engager la procédure de rétrocession sur cette base.

Christian LANCRENON

Pourquoi pas, mais je suis quand même un peu surpris.

Juste pour apporter une petite correction, je crois que Paris et Lyon n'ont pas été les premières villes à avoir institué le droit de préemption sur les fonds de commerce. Il me semble que c'est Rueil-Malmaison, mais peu importe.

Sylvie BLERY-TOUCHET

On m'a parlé de Paris et Lyon. Je vérifierai.

Christian LANCRENON

Peu importe. Si j'avais été adjoint, je ne sais pas comment j'aurai réagi sur un tel dossier. On peut tout de même laisser les gens ouvrir ce qu'ils veulent. Je crois que la vente de cigarettes électroniques est tendance, mais si je suis farouchement contre le vapotage, parce que l'on va découvrir un jour que c'est également très cancérigène.

Vous dites que ces commerces ont tenu un an à Bourg-la-Reine. C'est leur affaire. Je ne comprends pas très bien que l'on intervienne sur un tel dossier. Le lieu me semble par ailleurs approprié.

Dominique DAUGERAS

Vous écrivez qu'il s'agit de préserver la diversité et de promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le centre-ville. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous sommes également pour la liberté d'entreprendre. Nous trouvons dommage d'empêcher l'installation de cette boutique de vapotage. Ce local est tout petit et ne fait que 15 m².

Aucun de nous trois, au sein de la Voix des Scéens, n'est particulièrement en faveur du tabac ou du vapotage, mais nous sommes pour la liberté d'entreprendre. Vous proposez d'installer une épicerie fine, la consommation sur place ou à emporter de boissons chaudes ou froides ou un concept store. Or, il existe déjà dans cette rue Houdan de nombreux magasins qui fournissent ce genre de services. Par contre, le vapotage, c'est autre chose. Je me rends compte que cette boutique est toute petite. J'avais remarqué qu'il y avait très peu de clientèle. Je suppose que c'est la raison pour laquelle elle cède son bail. Il faut donc quelque chose de vraiment différent.

Nous sommes tout à fait d'accord pour la pérennisation des commerces de proximité, mais nous sommes pour la liberté d'entreprendre et nous estimons qu'il faut au contraire élargir les activités.

Benjamin LANIER

J'imagine que des négociations sont déjà engagées. A-t-on une idée du type de commerce qui pourrait s'installer dans ce local commercial ? De quel ordre sont les entreprises qui souhaiteraient s'y installer ?

M. le maire

Pour répondre à M. Lanier, nous avons des contacts pour une épicerie fine avec des commerçants qui sont déjà présents sur la Ville, mais ce n'est pas la question. Il s'agit en l'occurrence de l'application d'une procédure juridique.

M^{me} Daugeras, je suis quand même assez étonné de votre réaction. Je me souviens d'une polémique née il y a fort longtemps, alors que je n'étais pas encore maire, lorsque le bruit avait couru que Mc Donald envisageait de s'installer dans la rue piétonne. À l'époque, vous étiez plutôt parmi les personnes opposées à cette installation. Et pourtant, c'est aussi la liberté d'entreprendre.

Nous sommes également pour la liberté d'entreprendre, mais nous sommes encore plus favorables au maintien de l'attractivité du centre-ville de Sceaux. Les grands principes, c'est très bien, mais ici, dans cette assemblée, nous nous occupons de Sceaux. Je ne m'occupe pas de grands principes ou alors ailleurs, mais ici, je m'occupe de Sceaux.

Sylvie BLERY-TOUCHET

À la question des cigarettes électroniques de M. Lancrenon et de la liberté d'entreprendre de M^{me} Daugeras, je répondrai que les tabacs de Sceaux souffrent beaucoup et craignent de voir Sceaux, le 28 juin 2018

s'installer une nouvelle concurrence. Ils vendent déjà des cigarettes électroniques. Autoriser ce genre de commerce les pénaliserait. Nous souhaitons que nos commerçants actuels restent à Sceaux et puissent vivre de leur activité. Il faut donc faire attention.

Patrice PATTEE

Pour rebondir sur les propos de M. Lancrenon, peut-être qu'un jour nous délibérerons pour interdire aux gens de fumer dans l'espace public, comme vient de le faire la Ville de Strasbourg, puisque c'est cancérigène, et je suis d'accord avec vous sur ce point. J'imagine que vous avez suivi cela dans la presse. Strasbourg a délibéré pour interdire le fait de fumer dans l'espace public.

Dominique DAUGERAS

Je ne défendrai pas les vapoteurs. J'ai toujours été très anti-tabac, mais je crois qu'il y a des gens qui se mettent à vapoter pour arrêter de fumer. C'est un pis-aller. Il y a des gens qui ont besoin de tabac. C'est regrettable, mais c'est ainsi.

Benjamin LANIER

Je suis très étonné de ce débat. Il n'y a rien de nouveau sur le fait d'avoir un droit de regard sur les commerces qui s'installent dans notre ville. Cela été approuvé à plusieurs reprises par l'ensemble du conseil.

Christian LANCRENON

M. Lanier, notre souci était de maintenir les métiers de bouche. Notre inquiétude était très justifiée. Lorsque j'étais adjoint, il y avait des signaux d'alerte et nous souhaitions surtout intervenir pour le maintien des métiers de bouche.

Je voudrais quand même rebondir sur ce que disait M^{me} Bléry-Touchet à propos de la concurrence. Face aux pressions des commerçants, je réponds : « Vive la concurrence ». Je n'aime pas entendre ce genre d'argument. Cela me fait penser au poissonnier qui lorsque nous avons refait la Halle du marché du centre ne souhaitait pas la présence d'un autre poissonnier. C'était l'ancien propriétaire de la poissonnerie située près de Nicolas. Je lui ai répondu : « Monsieur, vous n'avez rien compris, plus il y aura de poissonniers, plus il y aura de concurrence et plus il y aura de clients ». Les vapoteurs apporteront une autre clientèle. Cela étant dit, nous tous d'accord sur un point : c'est de la cochonnerie. Là-dessus, on protégera au moins la santé des Scéens. Et tant mieux si l'on délibère un jour sur l'interdiction de fumer dans l'espace public.

Sophie GANNE-MOISON

Je rejoins complètement M^{me} Bléry-Touchet sur le fait de protéger les tabacs de Sceaux. Effectivement, ils souffrent et vendent déjà tout le matériel nécessaire aux vapoteurs.

Sceaux, le 28 juin 2018

Par ailleurs, je pense qu'il serait bienvenu d'avoir une nouvelle activité commerciale que l'on n'a pas encore rue Houdan. En tant que consommatrice et acheteuse majoritairement rue Houdan, je ne vois trop l'intérêt de répliquer un commerce déjà existant.

M. le maire

Vous auriez pourtant davantage de choix. Ce que vous dites n'est pas exact. Plus il y a de commerces de même type et mieux cela marche. Il y a par exemple trois boulangeries à proximité les unes des autres et pourtant elles marchent bien. Même chose pour les bouchers. L'une des boucheries est d'ailleurs fermée, et tout le monde se demande pourquoi. Cela me donne l'occasion de préciser que cette boucherie est provisoirement fermée en raison des travaux qui ont lieu dans le bâtiment et qu'elle devrait rouvrir à l'automne.

Christian LANCRENON

Il faut protéger nos commerçants, mais surtout pas en supprimant la concurrence.

Dominique DAUGERAS

Nous aurions vraiment besoin d'un point de vente de journaux. Beaucoup de gens se plaignent que la librairie ne vende plus de journaux. Je sais bien que la mairie n'y est pour rien. Mais quand pourra-t-on à nouveau acheter des journaux dans la rue piétonne ?

M. le maire

Je ferai une communication tout à l'heure sur le sujet. Puisque vous êtes pour la liberté d'entreprendre, si le libraire décide de ne plus vendre de journaux, il est libre de le faire, n'est-ce pas ? Je vous en parlerai à la fin de la séance.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem,), 2 voix contre (Jean-Jacques Campan, Dominique Daugeras) et une abstention (Christian Lancrenon).

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Sceaux – Bourg-la-Reine Habitat – communication du rapport sur l'exercice 2017****M. le maire**

Dans une optique de restructuration de nos outils en matière de gestion de logements, d'acquisition et de maîtrise de murs commerciaux, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat a absorbé les offices de Sceaux et de Bourg-la-Reine. Cette SEM est aujourd'hui propriétaire et gestionnaire de 1 641 logements sociaux et d'un certain nombre de locaux commerciaux situés à Sceaux et à Bourg-la-Reine. Elle a par ailleurs engagé un certain nombre d'opérations de construction. Le siège de la SEM a été transféré au 11 rue Michel Charaire et les équipes ont intégré leurs nouveaux locaux sans difficulté notable.

Les choses sont toutefois un peu plus complexes sur un plan comptable. La SEM dispose désormais d'un patrimoine relativement important en termes de valorisation. Il a fallu revaloriser le patrimoine des deux OPH lors de la cession, ce qui a engendré une dette importante de la SEM qui n'est pas encore compensée par le versement du boni de liquidation des deux OPH. Ce boni de liquidation doit faire l'objet d'un travail réalisé par un liquidateur, en l'occurrence la Fédération des entreprises publiques locales. Tout cela prend du temps et demande l'application de procédures juridiques extrêmement précises. Pour toutes ces raisons, la dotation au capital de la SEM est aujourd'hui insuffisante. Celle-ci affiche un résultat négatif, conséquence de ces mouvements comptables. Si les mouvements comptables et juridiques avaient pu se faire sur une seule année, la SEM ne serait pas déficitaire.

L'exercice 2017 reste donc une année de transition qui ne montre pas du tout l'activité réelle de la SEM. Si l'on prend en effet les loyers encaissés, les dépenses effectuées et le remboursement des emprunts, la SEM est parfaitement équilibrée.

Je pense que vous avez pris connaissance du rapport de gestion. Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de le détailler, mais je peux naturellement répondre à vos questions.

Je précise que Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua et moi-même siégeons au conseil d'administration de la SEM. Nous ne participerons donc pas au vote.

Benjamin LANIER

En page 4 du rapport de gestion, je note qu'il y a 52 garages vacants et 168 parkings vacants. Est-ce principalement sur Sceaux ou Bourg-la-Reine ? Comment expliquez-vous ce nombre élevé de vacances ?

Dominique DAUGERAS

Je voulais poser la même question. Je suis étonnée du grand nombre de parkings et de garages non loués. Est-ce, parce que les gens ne veulent pas payer pour la location de ces garages ? Est-ce que cela voudrait dire qu'ils garent leur voiture dans la rue, ce qui représente des difficultés supplémentaires de stationnement ? La SEM ne peut-elle pas louer ces places de parking et ces garages à d'autres personnes qu'aux seuls résidents de ces logements sociaux, ce qui lui permettrait d'avoir quelques recettes supplémentaires ?

Autre question : le montant des créances locataires s'élève à 1 329 800 €, ce qui nous semble particulièrement élevé.

Enfin, j'aurais voulu savoir quelle était la différence entre les activités agréées et les activités non agréées, sachant que les activités non agréées sont bénéficiaires tandis que les activités agréées sont déficitaires.

M. le maire

Je commence par la dernière question. La SEM est propriétaire d'environ 150 logements non conventionnés. Il s'agissait pour la plupart d'anciens PLI (Prêt Locatif Intermédiaire). C'est le cas par exemple des logements situés Sentier de la Tour. Je me souviens que l'on nous avait incités à construire du logement locatif intermédiaire lors du ministère de M. Méhaignerie. Ces logements ont été déconventionnés par la loi SRU, mais nous en sommes toujours propriétaires et nous les louons à un tarif intermédiaire, un peu plus élevé que celui d'un logement social, mais tout de même inférieur à celui d'un logement privé. Ces logements ne bénéficient pas des mêmes avantages que le logement social. C'est là la différence. Et il faut affecter sur chacune de ces catégories de logement les emprunts et les charges. Le fait que l'activité non agréée soit équilibrée démontre que les loyers pratiqués permettent de couvrir l'entretien et le remboursement de la dette. Les pertes sur l'activité agréée s'expliquent par le délai du transfert du boni de liquidation, ce dernier ne pouvant être affecté que sur des logements agréés (ou conventionnés).

Le montant élevé des créances locataires s'explique par la même raison. L'office dispose d'une importante trésorerie que nous n'avons pas encore rapatriée. C'est donc un problème d'écriture comptable. En général, le taux d'impayé n'est pas très élevé, de même que le taux de vacance. Il n'y a donc pas de souci de gestion. Il s'agit simplement d'un problème d'écriture comptable lié à la fin des opérations de liquidation. J'espère que la liquidation aura lieu d'un point de vue juridique cette année. Si tel est le cas, l'exercice de 2018 devrait être équilibré.

Nous devons de toute façon délibérer pour fixer le montant exact du boni de liquidation, puisque nous avons déjà délibéré sur le principe de l'affectation du boni de liquidation à la SEM pour la couverture des opérations de logement social. Ce boni transitera par la Ville avant d'être reversé à la SEM en termes de subvention et capitalisation pour partie.

S'agissant de la vacance des parkings et des garages, vous avez tout à fait raison. En 2015, il n'y avait que trois garages et deux parkings vacants. Les chiffres sont aujourd'hui beaucoup plus élevés, car l'on ne peut plus imposer au locataire d'un logement social de louer également le parking. La loi a changé. Certains locataires qui ne possédaient pas de voiture sous-louaient à des particuliers, ce qui est en principe interdit, mais il semble difficile de faire payer un parking à un locataire qui n'a pas de voiture. Mais aujourd'hui même des locataires ayant une voiture préfèrent la garer dans la rue. Et ces garages restent vides. La SEM en loue régulièrement, mais le marché n'est pas si important que cela. Il y a également pas mal de garages et de parkings vides dans des résidences privées. Il y en a beaucoup dans le quartier du centre tandis qu'il y en a très peu aux Blagis. La résidence des Bas Coudrais ne dispose pas de parking souterrain. Il n'y pas à Sceaux de pénurie physique de places de stationnement. Je veux le dire. Mais évidemment, si la pression sur le stationnement extérieur n'est pas suffisamment forte, les gens ne veulent pas payer de loyer pour un parking ou un box. Aujourd'hui, la voiture n'est plus vraiment considérée comme un bien patrimonial, mais plutôt comme un outil de consommation courante. On la laisse donc dehors. Si vous avez besoin de louer un parking, il y a de la place dans les parkings des résidences de logement social. Des sécurités ont été mises en place pour empêcher l'accès à l'immeuble aux non-résidents. Philippe, as-tu les tarifs de location ?

Philippe TASTES

La location d'un parking extérieur privé varie entre 30 et 40 € par mois suivant l'emplacement. Pour un box, le tarif se situe entre 70 à 85 € par mois suivant l'année de construction.

J'ajoute un mot sur les 52 garages vacants et les 168 parkings vacants. Ces chiffres ont été arrêtés au 31 décembre 2017. Depuis, il y a eu la mise en place de la réforme du stationnement. À titre d'exemple, dans les parkings de la SEM du centre-ville de Sceaux, il y avait entre un et deux mois de délai d'attente pour disposer d'un parking et il y avait également beaucoup de rotation. Quelques commerçants en louaient. Aujourd'hui, la liste d'attente s'est très fortement allongée dans le centre-ville. Même chose pour les places de parking comprises entre 30 et 45 €. Nous avons également résidentialisé les parkings, c'est-à-dire par exemple que nous avons mis en place des barrières pour que le parking extérieur ne soit pas accessible à tous. Les demandes de location ont depuis nettement augmenté. Les gens reviennent dans les parkings pour avoir une place assurée au pied de leur immeuble.

M. le maire

Les chiffres seront donc probablement meilleurs l'année prochaine. La discussion est intéressante, parce que l'on croit toujours qu'il n'y a jamais place. Il y a de la place, mais il faut payer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Dominique DAUGERAS

Le taux de rotation des logements sociaux nous semble faible. Cela dépend des années, mais il se situe aux alentours de 5 %, ce que nous trouvons étonnant. Tous les gens qui occupent ces logements ont-ils vraiment droit à un logement social ? Il me semble qu'il devrait y avoir davantage de rotation. Alors que la demande est élevée, pourquoi le taux de rotation est-il aussi faible ?

M. le maire

C'est le système qui veut cela. Une fois que vous rentrez dans un logement social, rien ne vous oblige à en partir, même si vos revenus augmentent. Des surloyers sont appliqués, mais vous pouvez rester. Quelques cas sont prévus par la loi, notamment en cas de sous-occupation, mais cela reste difficile à appliquer. Par exemple, une personne vivant seule dans un F5. Il peut arriver que la personne en question accepte d'échanger son F5 contre un F2 dans le même immeuble et la même cage d'escalier pour qu'il puisse être affecté à une famille qui vit dans un deux-pièces avec trois enfants, mais cela reste rare. Vous avez donc des personnes vivant seules dans un F5 et quand on leur fait comprendre que ce serait bien de laisser leur appartement, vous avez immédiatement une pétition des voisins vous reprochant de vouloir expulser une vieille dame qui explique par ailleurs qu'elle reçoit ses petits-enfants une fois par an et qu'il faut bien qu'elle les loge. Je suis à peine caricatural. Il est extrêmement difficile d'obtenir le consentement de ces locataires et juridiquement, il existe très peu de moyens de contrainte pour faire partir des locataires qui ont obtenu un logement à un moment donné, parce qu'ils remplissaient toutes les conditions de revenu et de composition familiale. Le taux de rotation est par conséquent faible. La ville de Sceaux a en effet l'un des taux de rotation les plus faibles du département. Dans certaines communes ou certains quartiers, le taux de rotation est plus important, de l'ordre de 10 ou 15 %, mais c'est aussi, parce que les gens ne s'y sentent pas très bien. Ils acceptent la proposition qu'on leur fait, parce qu'il n'y a rien d'autre et partent dès qu'ils le peuvent. Ce n'est pas le cas de notre ville. La plupart des gens qui ont obtenu un logement social à Sceaux ne veulent pas partir. Ils y sont bien. On ne peut pas s'en plaindre non plus, et on doit même s'en réjouir !

Christian LANCRENON

Pour répondre à Dominique, j'ai déjà assisté à des commissions d'attribution lors de précédents mandats, quand on regarde les chiffres, tu as complètement raison, mais on est confronté à un problème humain que l'on n'imagine pas. C'est extrêmement sensible. C'est très délicat à gérer. Il y a parfois des gens qui sont désespérés, parce qu'ils subissent beaucoup de pression. C'est très compliqué à gérer. C'est un problème humain.

M. le maire

Ils ne subissent pas de pressions de notre part, mais il peut y avoir des pressions de l'entourage. Honnêtement, je sais que c'est un inconvénient, mais je préfère avoir une ville où les gens ont envie de rester. Il faut savoir ce que l'on veut. Le faible taux de rotation témoigne aussi de l'attractivité de la ville.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication du rapport relatif à l'exercice 2017 de Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants, Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua et Philippe Laurent ne prenant pas part au vote.

IX- AFFAIRES SCOLAIRES**Carte scolaire – 2018-2019.****Chantal BRAULT**

Nous avons déjà délibéré lors du précédent conseil municipal suite à l'annonce de fermetures de classes que nous jugions trop nombreuses. Finalement, à force de résistance et d'affirmation de notre volonté de voir maintenir nos classes, cette délibération ne présente pas tout à fait le même caractère que la précédente. Il est toutefois prévu trois fermetures de classes avec en contrepartie l'ouverture d'une classe qui n'était pas prévue dans la délibération précédente.

La fermeture de nos classes s'explique par une reconfiguration des équipes enseignantes sur l'ensemble du département, les fermetures et ouvertures de classes étant décidées par la Directrice académique en fonction des effectifs et du recensement des inscriptions au fur et à mesure des mois qui s'écoulent.

Nous souhaitons néanmoins demander le maintien de toutes nos classes, car le bilan du redéploiement des effectifs laisse apparaître que les écoles dans lesquelles des classes seront fermées ne pourront pas supporter l'afflux de nouvelles inscriptions dans le courant de l'été sans surcharger les classes existantes.

Nous décidons par conséquent de maintenir notre demande d'échapper à toute fermeture. Cela dit, à la rentrée de septembre, l'inspectrice de circonscription vient en cas de besoin faire des comptages. Cela s'est fait l'année dernière. Une classe qui devait être fermée a finalement été maintenue après comptage des effectifs le jour de la rentrée.

Nous sommes satisfaits de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire des Blagis ainsi qu'à l'école élémentaire du Centre, car nous avons observé lors du dernier conseil d'école l'augmentation des effectifs. C'est donc une très bonne chose, mais ce n'est toutefois pas suffisant.

Sceaux, le 28 juin 2018

Notre demande est par conséquent de fermer un minimum de classes et d'essayer de garder ouvertes toutes celles qui existent.

M. le maire

Je crois que c'est raisonnable. On n'obtiendra peut-être pas tout ce que nous demandons, mais l'expérience montre que si nous ne le faisons pas, nous n'avons aucune chance d'obtenir quoi que ce soit.

Nous ne sommes pas obligés non plus de nous indigner. Nous disons les choses calmement, chiffres à l'appui. Lorsque nous avons délibéré en mars, nous n'avions pas tous les chiffres, même si les estimations laissaient apparaître une augmentation des effectifs. Il est donc possible qu'il puisse y avoir encore un changement au mois de septembre, au moment de la rentrée.

Il s'agit donc d'une délibération de protection.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christian LANCRENON

Les villes des alentours sont-elles confrontées au même problème ? Il paraît quand même incroyable que l'on nous demande de fermer des classes alors que les effectifs augmentent. C'est un raisonnement purement comptable alors que la tendance est plutôt d'avoir moins d'élèves par classe. Je trouve en effet incroyable que l'on puisse passer à 27 élèves par classe en moyenne à l'école du Centre. On frise les 30 et cela me paraît invraisemblable. Pourquoi pas 30 ou 35 dans ce cas ?

M. le maire

Il y a des classes à plus de 30 en effet. 27, c'est la moyenne sur l'école.

Christian LANCRENON

Je le sais. Les effectifs augmentent et l'on nous demande de fermer des classes. Cela paraît bizarre. Les autres villes sont-elles confrontées à ce même problème ?

M. le maire

Oui. Il y a eu dédoublement des CP dans les ZEP, mais avec très peu de nouvelles créations de postes. Il faut donc bien les prendre quelque part.

Chantal BRAULT

Les moyens sont constants et le dédoublement des CP a généré ce resserrement. Il manque des enseignants et les équipes de remplaçants ne sont pas suffisantes. Ce sont des décisions de

l'Éducation nationale. Le mouvement des enseignants décrit par l'inspectrice nous confond. Je n'ai toujours pas compris comment l'on parvenait à de tels résultats. Et les directeurs qui ont déjà vécu ces changements s'en inquiètent. Les maires se sont mobilisés contre des projets de fermetures de classes scandaleuses. C'est en train de se rééquilibrer, mais le constat est le même dans toutes les villes.

Christian LANCRENON

Les budgets de l'Éducation nationale sont hallucinants et en tant que simple citoyen, on a l'impression qu'ils ne sont pas affectés aux bons endroits. C'est cela que je critiquerai le plus.

Benjamin LANIER

Il s'agit d'une délibération très importante. On doit continuer à maintenir la pression. 27 élèves, c'est une moyenne. On peut donc avoir des classes en fonction des tranches d'âge plus ou moins importantes. Je pense qu'il est par conséquent impératif de maintenir la pression. Nous n'allons pas débattre de la politique nationale, mais l'on peut se réjouir malgré tout que le précédent quinquennat ait créé quelques postes supplémentaires dans l'Éducation nationale qui permettent de contenir les mouvements dont parlait M^{me} Brault tout à l'heure.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- PETITE ENFANCE

Adoption des nouveaux principes de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil petite enfance

Chantal BRAULT

Nous sommes en effet tenus de porter à l'approbation du conseil municipal le règlement de fonctionnement des établissements municipaux, ce que nous avons déjà fait à plusieurs reprises.

Il se trouve que des modifications nous sont imposées pour ce qui concerne la petite enfance, notamment en ce qui concerne le calendrier vaccinal obligatoire, ce qui nous oblige à modifier les articles concernés par cette obligation.

Les parents disposent d'un délai de trois mois pour respecter le calendrier vaccinal obligatoire. Il reviendra ensuite à la Ville l'obligation de mettre fin au contrat en cas de non-respect de ce calendrier.

Sceaux, le 28 juin 2018

Nous avons également modifié dans ce règlement les points relatifs à la signature du contrat d'accueil dans un délai de 8 jours, le refus de rupture anticipée au-delà du 31 mai ainsi que quelques points relatifs aux délais de retour des contrats signés et d'acceptation des places proposées.

Ces points existaient dans le précédent règlement, mais nous y avons apporté quelques précisions et il s'agit surtout d'insister sur le calendrier vaccinal obligatoire.

Dominique DAUGERAS

Si je comprends bien, la seule différence réside dans le calendrier vaccinal obligatoire et l'ajustement des clauses de rupture de contrat.

Je vois que l'on peut exclure un enfant en cas de manque de respect vis-à-vis des équipes. Ce manque de respect peut naître parfois d'un malentendu. Il peut y avoir des parents énervés qui ne se rendent pas bien compte de ce qu'ils disent. Est-ce que les équipes rencontrent les parents avant d'exclure un enfant ? J'ai assisté à une scène de ce genre. L'enfant n'a pas été exclu, mais il y avait manifestement un malentendu. Avant d'exclure un enfant, je suppose qu'une rencontre est organisée entre les parents et les équipes éducatives.

Chantal BRAULT

M^{me} Daugeras, il n'y a pas d'exclusion. Les principes existent, mais cela n'est encore jamais arrivé. Les liens qui se tissent entre les équipes éducatives et les parents permettent d'empêcher de graves manquements. Mais les parents sont parfois d'une très grande négligence vis-à-vis du contrat qu'ils ont signé. Certains sont systématiquement en retard. D'autres peuvent ne pas s'acquitter de leur dette et sont évidemment rappelés à l'ordre. Il y a parfois des parents qui prétendent que l'on a mordu leur enfant. Les équipes doivent gérer tout cela. Ce sont de grandes professionnelles. Les choses finissent donc généralement par s'arranger. J'ai reçu récemment une famille qui me disait que les équipes qui s'occupaient de leur enfant n'étaient pas professionnelles et pas à la hauteur de leur tâche. J'ai reçu ces parents avec les membres de l'équipe incriminée. Nous avons longuement discuté et lorsque je les ai revus à l'occasion de la fête de la crèche, ils m'ont dit que l'équipe était formidable. On trouve toujours des moyens de s'entendre. Il suffit d'être vigilant et que chacun fasse des efforts. Nos équipes n'ont pas à se faire agresser par des parents, mais elles ont appris à être calmes avec les enfants et le sont également avec les parents.

En revanche, pour les vaccinations, la loi nous impose la rupture du contrat.

Christian LANCRENON

Je pense important que cela soit écrit, car cela sert de garde-fou. Cela rassure le personnel et cela permet de faire pression. C'est une ligne rouge à ne pas franchir. On n'exclut bien évidemment personne, mais le rappeler de temps en temps est très bien.

M. le maire

C'est exactement cela.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- JEUNESSE

Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes

Chantal BRAULT

C'est un dispositif que nous connaissons bien, puisqu'il a plus de 15 ans d'existence. Il s'agit de jeunes très engagés, courageux, inventifs et idéalistes. Toutes les équipes cette année sont composées de Scéens. Il y a également quelques jeunes filles courageuses qui partent seules au bout du monde. Nous essayons de faire en sorte qu'elles ne partent pas sans cadre. Généralement, ces équipes rejoignent sur place soit des ONG, soit des associations qui ont déjà posé des cadres et des principes, l'intérêt étant en effet de pérenniser les actions entreprises.

Cinq projets ont été récompensés cette année avec quelques originalités. Une jeune fille a ainsi passé tout son séjour à rentrer en contact avec des jeunes solidaires et a réalisé un reportage très intéressant sur leurs actions. Elle a recueilli des témoignages et se propose de monter un documentaire sur la jeunesse solidaire et la manière dont elle vit dans des endroits parfois difficiles et peu accueillants. Les récits sont parfois très étonnants, notamment lorsqu'il s'agit d'étudiants en médecine, car ils ont une observation de thérapeutes et de scientifiques. Les récits qu'ils font de leur intervention dans des orphelinats au Vietnam sont assez prenants et émouvants.

Ces projets concernent le Vietnam, la Mongolie, la Bolivie et l'Inde. Des aides seront délivrées à l'issue de cette délibération en fonction des besoins de chacune des équipes, ce qui nous permet de nous adapter à leur demande dans le cadre d'un budget maîtrisé et qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

La Croix-Rouge a souhaité prendre connaissance de ces dossiers et s'est associée à nous pour saluer ces projets et apporter sa propre labellisation et contribution. Nous avons eu des rapports extrêmement intéressants avec la Croix-Rouge qui a réalisé une vente de vêtements pour soutenir Projeunes.

M. le maire

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Nous voterons pour cette délibération, mais pourquoi attribuer 500 € à Maëlle Sannier pour le projet « Mission volontaire en Inde » et 2 000 € à Thomas Bismuth pour le projet « Rue des enfants Bolivie » ? Quels sont les critères d'attribution de ces bourses ?

Benjamin LANIER

C'est toujours une très bonne initiative et nous la soutiendrons. C'est un budget qui n'évolue pas. Peut-être que l'on pourrait essayer de faire un effort. Je sais que vous nous dites chaque année que les sommes sont attribuées en fonction des demandes de ces jeunes, mais peut-être pourrions-nous être plus volontaires et plus incitatifs sur ce point.

Chantal BRAULT

Je réponds à M^{me} Daugeras. Comme je l'ai déjà évoqué, nous nous adaptons aux demandes formulées par ces jeunes. Ils nous présentent leur budget, l'agent dont ils disposent déjà et la manière dont ils le dépenseront. Nous répondons à leur demande en fonction de l'enveloppe dont nous disposons. C'est ce qui explique cette disparité.

Pour le projet « Rue des enfants Bolivie », ils sont nombreux à partir et pour longtemps. Leur demande correspond à leur besoin. Ce que nous leur attribuons correspond exactement à ce qu'ils ont demandé. La Croix-Rouge ajoute à ces projets, car elle considère que c'est son rôle. Elle a par ailleurs aussi cette vocation de solidarité. On ne pénalise personne. Les critères qui nous guident dans nos choix sont les mêmes pour tous : faisabilité, sécurité, intérêt et pérennisation du projet, possibilité de faire un récit, de ramener des documents et des témoignages.

S'agissant de l'attribution des bourses, nous décidons en fonction de leur budget et de leur demande. Cela répond également à la question de M. Lanier. Ce budget est suffisant, puisqu'il permet de répondre aux demandes.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, police municipale et culturelle

M. le maire

Il y a de nombreux mouvements de postes, mais qui sont essentiellement liés à des évolutions de carrière.

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+1/-1) :

Il s'agit de supprimer un poste d'attaché principal et de créer un poste d'attaché.

Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel, d'un avancement de grade ou de la promotion interne (+28/-28) :

Il s'agit d'agents accédant à un grade supérieur.

Vous disposez du détail dans la note de présentation.

Adaptation du tableau des effectifs pour y intégrer les postes délibérés dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018 (+1/-0) :

L'agent occupant le poste, actuellement attaché de conservation au service Archives-documentation, a candidaté et a reçu l'avis favorable du jury pour sa nomination sur le grade d'attaché territorial. Il est donc proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps plein à compter du 1^{er} juillet.

Adaptation du tableau des effectifs dans le cadre de la mobilité interne par intégration directe (+2/-2) :

Il s'agit de créer deux postes d'adjoints administratifs et de supprimer deux postes d'agent social principal.

Réorganisation des effectifs d'un service (+1/-0,6)

Il s'agit de transformer un poste d'agent polyvalent à 60 % en un poste à temps complet.

Les effectifs Ville et CCAS passent ainsi de 439,63 à 441,03, étant entendu que cinq postes seront supprimés à l'issue du stage effectué par les agents concernés s'il est probant.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 28 juin 2018

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 2 voix contre (Jean-Jacques Campan, Dominique Daugeras).

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale du centre de gestion de la petite couronne

M. le maire

Comme vous le savez, en cas de contentieux entre un agent et son employeur, si la discussion échoue, l'agent n'a d'autre choix que de saisir le tribunal administratif, ce qui a pour effet de créer d'importants embouteillages dans les tribunaux administratifs.

Le Conseil d'État a donc imaginé un dispositif de médiation préalable obligatoire pour les contentieux individuels. Un médiateur agréé tente par la discussion de résoudre les difficultés entre l'agent et son employeur sans avoir recours au tribunal administratif et éviter ainsi des procédures lourdes.

Il s'agit d'une mesure intéressante que les employeurs publics et les organisations syndicales ont soutenue. Évidemment, les organisations syndicales ont souhaité que le médiateur soit le plus neutre possible. Cela étant dit, si l'agent n'est pas satisfait, il peut toujours engager une procédure auprès du tribunal administratif, mais il faut auparavant passer par cette médiation qui devrait permettre de résoudre un certain nombre de difficultés.

Il existe une quarantaine de Centre de gestion, soit à peu près un centre par département. Ils ont proposé d'organiser cette médiation avec toutes les précautions nécessaires dans le recrutement des médiateurs, puisque je vous rappelle que les centres de gestion émanent des employeurs territoriaux et qu'il n'y a pas de représentants syndicaux parmi le conseil d'administration des CIG. Les organisations syndicales ont toutefois accepté que cette mission leur soit confiée.

Pour qu'un agent de la Ville de Sceaux puisse recourir à cette procédure, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour adhérer à ce dispositif, sachant que le coût de saisine du médiateur s'élève à un montant forfaitaire de 375 €. S'ajoute le cas échéant, une somme forfaitaire de 85 € par réunion de médiation supplémentaire en présence du médiateur.

Compte tenu du faible nombre de contentieux portés devant le tribunal administratif, nous estimons que nous n'aurons pas recours à ce médiateur plus d'une fois par an. Cela représente donc un coût relativement faible, mais je crois qu'il est important que la Ville puisse adhérer à cette procédure.

Sceaux, le 28 juin 2018

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Francis BRUNELLE

Juste un commentaire pour souligner la généralisation des dispositifs de médiation. Je parlerai ici du secteur hospitalier pour dire qu'il y a désormais un médiateur pour chaque hôpital ainsi qu'un médiateur central au niveau de l'Assistance publique pour permettre la mise en relation entre les plaignants et l'institution. La judiciarisation des affaires médicales est en effet en augmentation et la médiation permet de l'éviter.

M. le maire

En l'occurrence, il s'agit de la médiation entre un agent et son employeur, mais ce processus se met en place également au niveau de la fonction publique d'État. Nous avons également le conciliateur de justice qui s'occupe des litiges entre les particuliers.

Benjamin LANIER

Vous avez déjà répondu à la question du nombre de cas qui pourraient être traités par le biais de cette médiation. C'est un cas par an.

J'ai en revanche une question de forme, puisque la décision 2018-87 fait déjà état de la signature de la convention avec le CIG. Est-ce que l'on vote une adhésion qui a déjà été signée ?

M. le maire

En fait, il n'était pas précisé très clairement dans les textes (qui ne prennent souvent en considération que la fonction publique d'Etat...) si le conseil municipal devait délibérer sur cette adhésion. Par sécurité, une fois que la convention a été signée, nous avons proposé la délibération. Si d'aventure la délibération n'était pas adoptée, la convention serait nulle et non avenue.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise en œuvre du compte personnel de formation et du compte d'engagement citoyen

M. le maire

En application de l'ordonnance du 19 janvier 2017 et du décret du 6 mai 2017, les collectivités locales sont invitées à adopter des dispositions pour organiser l'utilisation du compte personnel de formation en leur sein.

Le compte personnel de formation (CPF), composante du compte personnel d'activité (CPA) au même titre que le compte d'engagement citoyen (CEC), a pour objectif de favoriser les transitions professionnelles et les reconversions et de concourir au développement des compétences des agents, notamment pour les personnes les moins qualifiées.

Les bénéficiaires sont :

- ✓ Les agents de droit public : fonctionnaires et agents contractuels ;
- ✓ Les personnes relevant du secteur privé ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi indemnisés par la Ville (fonctionnaires privés d'emploi)

Le CPF est alimenté à raison de :

- ✓ 24 heures maximum par an jusqu'à un total de 120 heures, soit un cumul sur 5 ans ou plus et ensuite 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures, soit un cumul supplémentaire de 2,5 ans au plus.

L'alimentation est majorée de 40 heures maximum par an dans la limite d'un plafond total majoré de 400 heures pour les agents de catégorie C disposant du seul brevet des collèges ou n'ayant pas achevé à la formation conduisant au niveau V, pour accéder à des formations diplômantes ou certifiantes.

Sont éligibles au CPF toutes actions ayant pour objet :

- ✓ L'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle
- ✓ La préparation aux concours et examens professionnels
- ✓ La VAE (validation des acquis de l'expérience)
- ✓ L'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles
- ✓ La prévention des situations d'inaptitude physique à l'exercice des missions
- ✓ Le bilan de compétences ou le bilan professionnel
- ✓ Le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle

On peut donc financer avec le CPF toutes ces actions à titre personnel.

Par ailleurs, le CEC permet la reconnaissance de l'engagement citoyen d'un agent, en lui faisant acquérir des heures de formation qui seront inscrites sur le compte personnel de formation. Il ne peut pas être acquis plus de 20 heures au titre du CEC sur une même année civile et au titre d'une même catégorie d'activités bénévoles ou volontaires. Ces heures sont inscrites dans la limite d'un plafond de 60 heures.

Les activités suivantes peuvent permettre d'acquérir des heures au titre du CEC :

- ✓ Le service civique
- ✓ La réserve militaire opérationnelle

- ✓ La réserve civique
- ✓ La réserve sanitaire
- ✓ L'activité de maître d'apprentissage
- ✓ Les activités de bénévolat associatif
- ✓ Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

La collectivité doit encadrer *a minima* l'utilisation du CPF. Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le plafond par action de formation au titre du CPF à 1 000 TTC, et le plafond du montant global des dépenses pédagogiques au titre du CPF à 7 % du budget total annuel de formation de la Ville qui s'élève à environ 200 000 €.

Il est proposé de ne pas prendre en charge les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations au titre du CPF.

Il est proposé que les actions suivantes soient prioritaires :

- ✓ Les actions destinées à prévenir une inaptitude physique, ce qui est très important, certains métiers des communes étant particulièrement pénibles. Je pense notamment aux métiers d'auxiliaires de périculture et d'animation.
- ✓ L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience,
- ✓ Les préparations de concours ou d'examens professionnels,
- ✓ Les formations visant à acquérir le socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Il convient enfin de fixer les critères décrits dans la note de présentation.

Tout ceci est un peu général, j'en conviens, mais nous devons délibérer pour encadrer la mise en œuvre du CPF et nous procéderons à une évaluation après quelques mois de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Est-ce qu'il y a beaucoup de demandes de reconversion professionnelle ? Toutes les demandes sont-elles satisfaites ? Cela permet-il vraiment d'accéder à un meilleur emploi ?

Je suis également étonnée qu'il y ait des fonctionnaires privés d'emploi.

M. le maire

Comme vous le savez, tous les collaborateurs de la Ville ont un entretien d'évaluation annuel avec leur responsable hiérarchique. Cet entretien est ensuite validé par le N+2, par le directeur général des services et par moi-même. Cet entretien se traduit par la rédaction d'un document de 6 à 8 pages et comprend notamment une discussion sur l'évolution professionnelle de l'agent et les actions de formation qu'il souhaiterait engager. Nous essayons alors de regarder ce qui nous semble

le plus approprié pour permettre à l'agent exprimant un souhait d'évolution de lui donner les outils nécessaires sans pour autant désorganiser le service. Cela se situe donc pour l'essentiel dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation qui débouche également sur la fameuse question du régime indemnitaire. C'est une forme de reconnaissance de l'engagement de l'agent dans son métier. Cette reconnaissance peut être individuelle, mais également au niveau du collectif de travail. Ces entretiens évoluent régulièrement pour mieux prendre en compte les souhaits, mais aussi le potentiel de l'agent à travers notamment le bilan de compétences.

De nombreux agents de la collectivité sont formés à travers le CNPT qui propose divers stages de formation, mais le CPF concerne davantage la formation individuelle. Pour rappel, le budget de formation de la Ville s'élève à 150 000 €.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- FINANCES

Budget ville – exercice 2018 – approbation de la décision modificative n° 1

M. le maire

Cette décision modificative prévoit un abondement comptable net de la section d'investissement de 1 423 000 €. Il s'agit essentiellement de dépenses et de recettes d'un montant de 1 342 500 € qui correspondent au transfert d'opérations entre les chapitres frais d'études et comptes de travaux. Lorsque vous lancez des études préalables aux travaux, les opérations sont inscrites en frais d'études. Dès lors que les travaux sont réalisés, il est nécessaire de transférer ces dépenses au compte de travaux.

Il y a ensuite 70 000 € en recettes et en dépenses de rétrocession d'un droit de bail sur local commercial correspondant à la délibération que nous avons adoptée tout à l'heure. La provision est peut-être supérieure à ce que nous percevrons réellement, le montant exact de l'estimation exacte des Domaines n'ayant pas encore été communiqué lors de l'élaboration de la DM.

Il y a enfin des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre à solde nul.

Il est également prévu un abondement comptable net de la section de fonctionnement de 173 000 € qui se décomposent de la façon suivante :

En recettes :

- ✓ 152 700 € d'opérations comptables : émission d'un titre de recettes en application d'un jugement favorable à la Ville, mais dont le débiteur risque d'être insolvable et des recettes de stationnement 2017 à réimputer comptablement à la suite de la mise en œuvre de la DSP.

Sceaux, le 28 juin 2018

- ✓ - 3 614 € de DGF
- ✓ - 35 111 € de produits d'impôts, suite à la notification définitive des bases, puisque lors du vote du budget nous ne disposons pas des bases définitives.
- ✓ - 3 895 € de diminution sur les compensations d'exonérations d'impôts
- ✓ 2 920 € de recettes de refacturation de charges locatives
- ✓ 60 000 € de recettes supplémentaires de taxe additionnelle aux droits de mutation.

En dépenses :

- ✓ 20 300 € de frais d'avocat (prévisionnels)
- ✓ 152 700 € d'opérations comptables compensées de manière équivalent en recettes.

Cette décision modificative ne modifie ni l'autofinancement ni la prévision d'emprunt.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Nous avons constaté que les recettes et dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2017. En revanche, les recettes et dépenses d'investissement ont baissé en 2018 par rapport à 2017. Il est peut-être un peu dommage que l'on investisse moins. Pourquoi le fonctionnement a-t-il augmenté entre 2017 et 2018 ?

M. le maire

Cette remarque n'est pas liée à la décision modificative, mais au budget. Nous avons expliqué que nous n'allions pas inscrire des dépenses au budget si elles ne se font pas. Nous avons pourtant de nombreux investissements en cours. Certaines personnes sont contentes de voir qu'il y a beaucoup de travaux et d'autres estiment que l'on en fait trop. Nous essayons de trouver un juste milieu. C'est une position centriste et c'est très bien. Mais il y a quand même de nombreux chantiers en cours. Rassurez-vous, nous investissons et nous en avons d'ailleurs longuement parlé au moment du débat budgétaire ! Nous sommes au-delà même des moyens d'investissement par habitant si nous nous comparons à d'autres villes de même taille. Cela a par ailleurs d'autres conséquences, mais nous n'allons pas refaire le débat

S'agissant de la décision modificative, avez-vous des questions spécifiques ?

Dominique DAUGERAS

Nous voterons contre, car la prévision d'emprunt reste hélas telle quelle. Il n'y a pas de baisse de l'endettement de la Ville.

M. le maire

J'ai pourtant noté lors de la discussion budgétaire que certains de nos collègues souhaitaient que l'emprunt augmente encore davantage...

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 6 voix contre (Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Dominique Daugeras) et une abstention (Christian Lancrenon).

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XV- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

J'ai plusieurs communications importantes à vous faire.

La première communication porte sur la vente de presse en centre-ville.

Je souhaitais en effet profiter de ce conseil municipal pour apporter quelques précisions, des choses qui peuvent être évidemment dites au conseil municipal, mais qui sont assez difficiles à écrire, le système étant tout de même assez complexe.

Comme de nombreux Scéens et visiteurs du centre-ville de Sceaux ont pu le constater, l'activité de la Maison de la presse est suspendue. Nous avons exposé la situation dans nos supports d'information, dans le magazine, dans les newsletters. Ce point de vente est l'un des plus importants du Sud parisien. L'interruption de la vente de presse est tout à fait regrettable pour les Scéens et pour l'activité et l'attractivité de notre centre-ville.

Naturellement, de nombreux Scéens m'interrogent à ce sujet. Je voudrais encore une fois rappeler que nous sommes en présence d'une activité privée qui s'exerce dans le cadre d'un fonds de commerce, propriété de personnes privées qui peuvent décider ou non de le céder, en sachant que dans le cas de la cession d'un fonds de commerce, nous avons juridiquement la possibilité de

préempter. En l'occurrence, il n'y a pas de cession pour le moment et l'on ne peut pas exproprier un fonds de commerce.

Je veux aussi souligner que la distribution de journaux constitue une activité réglementée. La loi Bichet du 2 avril 1947 réglemente ainsi le statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques. Soyons clairs, cette loi avait été faite pour protéger et assurer la diversité de la distribution de la presse sur l'ensemble du territoire.

Selon la loi Bichet, la vente au numéro peut se faire par deux canaux : soit les éditeurs se distribuent eux-mêmes, ce qui est le cas de la majorité de la presse régionale et du Parisien, l'éditeur du Parisien disposant de son propre système de distribution, soit les éditeurs de presse s'associent en coopérative pour mettre en commun leurs moyens logistiques et forment des sociétés de messagerie.

En application de la loi Bichet, toute personne qui désire créer ou reprendre un point de vente de presse doit obtenir un mandat d'agent de vente de presse. Ce mandat doit être demandé par l'intermédiaire du grossiste répartiteur compétent localement, soit Alliance Distribution pour ce qui concerne la ville de Sceaux. Son siège est à Lyon et je crois qu'il a des locaux à Massy.

Ces dépositaires grossistes sont chargés d'instruire les demandes de mutation d'activité de vente de presse et de décider de la suite à y donner. Aujourd'hui, la Maison de la presse est toujours titulaire de cette forme d'agrément. Si nous souhaitons créer une nouvelle activité de vente de presse, il nous faut recueillir l'avis de la Commission du réseau, instance liée au Conseil supérieur des messageries de presse, organisme chargé de veiller à la bonne application de la loi Bichet.

Nous avons eu recours à la Commission du réseau lorsque nous avons organisé l'implantation du kiosque aux Blagis. L'activité avait en effet complètement disparu et il a fallu créer un nouveau point de vente et soumettre le dossier à la Commission du réseau.

Lorsque nous avons appris que les journaux n'étaient plus livrés et par conséquent plus distribués, nous nous sommes mis en relation avec Alliance distribution, afin de rechercher des solutions, car nous ne pouvons pas imposer une solution qui ne recueillerait pas son agrément. Du fait de cette procédure d'agrément, la Ville ne peut donc pas décider en accord avec tel ou tel opérateur extérieur d'ouvrir un point de vente de presse alternatif. J'attire votre intervention sur le fait qu'il n'y a quasiment aucune chance de trouver quelqu'un qui accepte d'ouvrir un point de presse sans d'autres activités connexes. La rentabilité est en effet totalement insuffisante, même avec un gros chiffre d'affaires, pour financer les postes nécessaires à la bonne tenue d'un magasin de presse important. La Maison de la presse compte aujourd'hui cinq emplois pour l'activité presse, papeterie et librairie. L'activité était équilibrée, mais le propriétaire de ce fonds de commerce est aussi propriétaire d'autres fonds de commerce et il n'est pas interdit de penser qu'il y ait eu une globalisation des dits fonds de commerce, et que même si l'activité presse était rentable ou du

moins équilibrée, elle a pu servir à financer d'autres activités qui n'avaient rien à voir avec la presse.

Comme je le disais, la Ville ne peut pas intervenir sur le fonds de commerce si celui-ci ne fait pas l'objet d'une cession. En cas de cession, pour un objet autre que la presse, la Ville pourrait le cas échéant préempter le fonds de commerce, mais pour l'instant cette situation ne s'est pas présentée.

Il me semble important que cela vous soit communiqué. Nous allons essayer de rédiger une note qui soit la plus claire possible pour que tout le monde comprenne que ce dossier n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Et je vous assure que nous avons déjà passé un certain temps à discuter avec les différents intervenants qui ne sont pas toujours d'une très grande bonne volonté.

On ne peut que souhaiter qu'une solution soit opérationnelle à la rentrée. Cela n'est pas impossible, mais cela suppose des conditions qui ne semblent pas aujourd'hui réunies.

Dominique DAUGERAS

Je comprends tout à fait le problème, mais qu'en est-il des kiosquiers ? Il y a par exemple à Châtenay un beau kiosque qui a été installé l'année dernière et qui vend uniquement de la presse. Ne pourrait-on pas avoir un kiosquier à Sceaux ?

M. le maire

Je viens de vous expliquer que même si le distributeur trouve quelqu'un pour le faire, il faut un agrément et il faut passer devant la Commission du réseau. Aujourd'hui, les distributeurs tentent de sauver l'équipement actuel. La seule solution réside dans la vente et la reprise du fonds de commerce, ce que ne fait pas le propriétaire pour le moment. Et je ne peux pas obliger un propriétaire à vendre son fonds de commerce. Il a d'ailleurs tort, car plus il attend et plus son fonds de commerce perd de la valeur. Mais c'est son problème. C'est la liberté d'entreprendre dont nous parlions tout-à-l'heure.

La deuxième communication que je souhaite vous faire porte sur la mise en ligne du nouveau site Internet le 23 mai dernier. Nouvelle ergonomie, nouveau graphisme, nouvelles fonctionnalités, il a fait peau neuve ! Nous avons souhaité faire évoluer cet outil, le site précédent étant assez ancien, pas suffisamment interactif avec des textes peut-être parfois trop longs. Le site est désormais beaucoup plus simple. Nous avons repensé le contenu en fonction des usages actuels dans une optique de faciliter l'accès de tous aux services publics. Vous avez en page d'accueil trois ou quatre actualités qui sont illustrées ainsi que toute une série de pictogrammes, l'agenda, les pages spécifiques sur les grands projets en cours. La Ville de Sceaux est évidemment présente sur les réseaux sociaux et tous les messages Twitter sont automatiquement publiés sur le site. Je crois que l'on a d'ailleurs un nombre de followers sur Twitter supérieur à celui des villes voisines. Je vous recommande d'aller naviguer sur le nouveau site de la ville.

J'ai enfin un dernier mot à vous dire. J'ai reçu une lettre de M. Édouard Colin, directeur de la concession Colin automobile, place de Gaulle. Il a en effet lu quelque part que d'aucuns proposaient d'étudier la transformation de son garage en parking et il en a été très surpris. Il écrit donc : « *Nous vous réaffirmons notre attachement à la ville de Sceaux dans laquelle notre concession exerce son activité économique depuis plus de 16 ans. Nous souhaitons à ce titre partager le succès du modèle économique de notre concession. Doté de 45 employés, notre établissement développe une activité de service viable et pérenne : croissance constante depuis son implantation et un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.* » Il ne précise pas le nombre de véhicules vendus, mais celui-ci est très important. Il ajoute : « *Conscients de l'importance du développement économique et du rayonnement de la ville de Sceaux, nous souhaitons être insérés dans les projets d'urbanisme de la ville en conservant notre activité de service.* ». Il faut donc faire attention à ce que l'on écrit. Je le dis pour certains de nos collègues.

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

Pas de questions

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M^{me} Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

La question porte sur le coût du déficit d'Autolib' pour la ville de Sceaux.

Sur la base des chiffres annoncés par la presse concernant le déficit des 1 100 stations Autolib' en région parisienne, La Voix des Scéens a calculé une estimation du coût annuel possible à charge pour notre ville, soit 115 000 € pour trois stations jusqu'en 2023, fin du contrat.

La Ville, adhérente au syndicat mixte Autolib'Velib'Métropole (SAVM), est certainement en pourparlers avec l'ensemble des protagonistes, dont le Groupe Bolloré.

Pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans vos discussions à l'heure actuelle ? Avez-vous une estimation du coût que cela représentera effectivement pour nos finances ? Qu'advient-il des trois stations à Sceaux ?

M. le maire

S'agissant d'Autolib', je vous précise qu'il était dans mes intentions de faire le point sur ce service au travers d'une communication, puisque c'est en effet au cœur de l'actualité.

Notre commune a été l'une des premières à décider de mettre en place ce service. Ce choix a d'ailleurs permis que le coût de deux stations soit pris en charge par la Région à l'époque.

Ainsi que je l'avais exposé en réponse à une question orale de M^{me} Claudel en janvier 2013, le service Autolib' a très rapidement rencontré son public à Sceaux avec un nombre de locations en forte augmentation dès les premiers mois. En 2016, le nombre de locations au départ de Sceaux et de locations avec arrivée à Sceaux a été en moyenne de 2 700 unités par mois, soit 32 500 par an. Le nombre de mouvements a été en moyenne de 6 500 par station et par an. Il y a d'ailleurs 5 stations Autolib' et non pas trois. En 2017, le nombre de mouvements est en effet descendu à 26 200, soit 5 200 par station en moyenne.

S'agissant de l'ensemble des 1 100 stations, le nombre de mouvements s'établit à 4 400 par station en moyenne. Le nombre de mouvements à Sceaux par station est par conséquent supérieur d'environ 20 % à celui de l'ensemble du service. On peut d'ailleurs penser que si toutes les stations Autolib' avaient la même activité que celle de Sceaux, le déficit aurait été beaucoup moins important.

Cette baisse tout à fait réelle et a été constatée par le syndicat dont nous faisons partie. Il faut savoir que les Villes appartenant au syndicat Autolib' disposent d'une voix par station. Nous avons cinq stations, soit cinq voix sur 1 100, Paris détenant la majorité.

Le délégataire a expliqué cette évolution par l'intensification des campagnes promotionnelles Uber, l'augmentation des scooters électriques en libre-service, le lancement de services d'auto-partage concurrents (Ubeeko, BlaBlaLines, filiale de BlaBlaCar) et l'augmentation du nombre d'acteurs proposant des vélos en libre-service (GoBee Bike, Ofo, etc.). J'ai noté toutefois que ce dispositif de vélos en libre-service ne fonctionnait pas très bien et que certaines de ces sociétés renonçaient à s'implanter à Paris.

La Ville de Sceaux considère qu'Autolib' a répondu et répond toujours à un véritable besoin. Nous avons d'ailleurs reçu de nombreux témoignages de personnes tout à fait désolées que ce service s'arrête, même si elles regrettaient par ailleurs que les voitures soient moins bien entretenues qu'auparavant. Elles sont en effet souvent sales et l'on trouve même parfois des gens qui dorment dedans. La gestion du parc automobile était sans doute insuffisante, mais il y avait également une pratique et un comportement d'un certain nombre de consommateurs qui n'étaient pas acceptables.

Le délégataire réclame 200 millions d'euros pour rupture anticipée du contrat, sachant que le contrat prévoyait 60 millions d'euros maximum de déficit à sa charge. Des discussions ont été engagées. Nous n'y participons pas directement, si ce n'est à travers le syndicat dans lequel nous sommes minoritaires. Une centaine de communes sont concernées par ce sujet. Nous nous sommes regroupés entre communes de banlieue et nous avons confié le soin à certains maires de défendre nos intérêts. Les maires du Chesnay et de Maisons-Alfort sont les porte-parole des maires de banlieue. Une décision a été prise majoritairement par Paris, puisque la plupart des autres communes ne l'ont pas votée ou n'ont pas participé au vote, pour résilier la convention à compter du 25 juin 2018. Des négociations sont en cours pour prolonger la convention jusqu'au 31 juillet.

Les incidences de cette résiliation ne sont pas encore déterminées à ce jour. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus. Cette affaire fait tellement de bruit que vous le saurez à travers la presse. Sachez que nous avons cinq stations sur les 1 100 stations Autolib'. Si cette affaire devait coûter 110 millions, cela représenterait un coût de 100 000 € par station, soit 500 000 € pour les cinq stations de Sceaux. C'est un exemple. Nous n'avons pas idée du coût, parce qu'il y aura sans doute de nombreux contentieux. Les documents du délégataire et les rapports des deux audits commandés laissent apparaître des éléments assez flous dans l'affectation des sommes imputées à Autolib'. On peut en effet penser qu'elles peuvent être aussi imputées à d'autres activités du Groupe, à des activités de recherche et développement sur les batteries par exemple. Or, il n'y a pas de raison qu'Autolib' finance la totalité des activités de R&D sur les batteries. On est pour l'instant dans le bras-de-fer des négociations qui débouchera ensuite sur une procédure juridique.

Dominique DAUGERAS

C'est la raison pour laquelle nous sommes inquiets de l'installation de Vélib' à Sceaux et désormais d'un dispositif de location de vélos électriques de longue durée. Nous craignons que ces systèmes ne suivent le chemin d'Autolib', ce qui risque de coûter cher à Sceaux.

M. le maire

Le dispositif de location de VAE de longue durée n'a rien à voir avec cela. Il s'agit juste d'une autorisation administrative donnée à Île-de-France Mobilités. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

S'agissant de Vélib', il y a effectivement des difficultés de déploiement. On est dans un flou complet. Il s'agit pourtant d'une activité privée, preuve que les entreprises privées ne sont pas toujours performantes. Mais nous allons rediscuter du système de gouvernance de ce syndicat. Paris est en effet la seule ville à avoir la majorité. La Ville de Paris pèse certes un certain poids, mais il faut un autre collège composé des villes de banlieue dont le nombre de voix soit indépendant du nombre de stations présentes sur leur territoire. En réalité, le syndicat lui-même a très peu de moyens juridiques et administratifs et ce sont en fait les services juridiques de la mairie de Paris qui gèrent le dossier. C'est la raison pour laquelle nous rencontrons des difficultés à obtenir des réponses très nettes à nos questions. Je ne fais pas de procès d'intention à quiconque, mais la gouvernance actuelle ne fonctionne pas. C'est un sujet que nous devons mettre sur la table et sur lequel nous allons essayer de travailler ensemble. Il faut que tous les maires soient d'accord pour aller dans le même sens, ce qui n'est pas toujours très simple, parce qu'il y a évidemment derrière tout cela des histoires politiques.

Voilà, chers collègues, sur ces bonnes paroles un peu tristes, je tiens à vous souhaiter un bel été. Ne partez pas en vacances en Autolib', car vous n'êtes pas sûrs de revenir. Partez en vélo électrique loué par la Région.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 32..

Sceaux, le 28 juin 2018